

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 26 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 19/04/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 44 Nombre de suffrages exprimés : 53 Votes Pour : 42 Vote(s) Contre : 11 Abstention(s) : 2	Objet : Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2022 N° 2022-33
--	---

Présents (44) : GUILBERT Annie, GOUBE Nicole, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, LLOP Frédéric, ROUSSELET Christiane, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, DUPRAT Julie, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, HELARY Yann, OZUN Benjamin, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : DUGARDIN Georgette, ROUSSEL Jean-Claude, DUPOUY Marie-France, SERMET André, REY Sylvie

Absents (7) : GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, CONSTANTIN Luce, BEYRIE Maryse (excusée), CASCARRE Victor.

Procurations (11) :

- GRANGE Jean-Baptiste à DESMARAIS Nadine
- PUYAU Maryse à RICARD Louis
- CHAZOTTES Michel à DUBARRY Jean-Bertrand
- PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
- BRUN Didier à PAUCIS Jean
- JARENO Sandra à HELARY Yann
- LEGOFF Stéphanie à OZUN Benjamin
- AIZIER Philippe à MIR André
- BOURREC Christophe à SALAT Jacques
- NARS Aline à DARAN René
- FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel

Mme Nadine DESMARAIS a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

La DGFIP a transmis l'état de notification des produits prévisionnels de la fiscalité directe locale pour 2022.

La recette fiscale 2022 basée sur les taux d'imposition 2021 donne un produit fiscal de 659 311€.

La loi de finances pour 2022 prévoit pour le conseil communautaire la possibilité de réviser les taux des taxes TFB, TFNB et CFE, le taux TH des résidences secondaires ne peut pas être modifié cette année.

Monsieur le Président propose d'augmenter pour l'exercice 2022 les taux des taxes TFB, TFNB et CFE d'un demi-point chacun.

TAUX FISCALITE COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON BP 2022

TAXES	Bases 2022	Taux 2021	Produit 2022	Taux proposés pour 2022	Produit proposé pour 2022
Taxe foncière bâti	19 994 000	1,56	311 906	2,06%	411 876
Taxe foncière non bâti	272 900	6,69	18 257	7,19%	19 622
CFE additionnelle	6 690 000	4,92	329 148	5,42%	362 598
			659 311		794 096

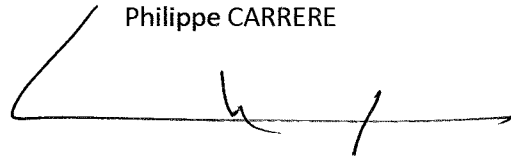
Soit + 134 785

Après en avoir délibéré et **à la majorité** les conseillers communautaires présents et représentés :

- approuvent la proposition de Monsieur le Président d'augmenter les taux d'un demi-point chacun ;
- mandatent Monsieur le Président pour mener à bien cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

